

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC que l'**ordonnance OCA878-2** visant à réduire la limite de vitesse prescrite de 50 km/h à 30 km/h à l'intérieur de la zone scolaire située aux abords de l'école Internationale des Apprenants, située sur le boulevard Henri-Bourassa et ce, aux heures d'entrées et de sorties des élèves a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 4 mars 2025.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 6 mars 2025

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement